**CONSEIL DES DROITS DE L’HOMME-33E SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL DE L’EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL (EPU)**

**DECLARATION DU BURKINA FASO A L’EXAMEN DU RAPPORT DE L’ETHIOPIE**

*14 Mai 2019*

*Prononcée par : PIME Germain Zong-Naba*

**Monsieur le Président,**

La délégation du Burkina Faso souhaite la bienvenue à celle de l’Ethiopie et la félicite pour la présentation de son troisième rapport national devant le Groupe de travail de l’Examen périodique universel.

Le présent exercice auquel l’Ethiopie se soumet pour la troisième fois, témoigne de son engagement à mieux promouvoir, protéger et réaliser les droits humains.

Ma délégation se réjouit des progrès enregistrés par l’Ethiopie dans la mise en œuvre des recommandations qu’elle a acceptées à l’issue de son second examen en 2014. Ma délégation salue particulièrement l’adoption de la politique nationale pour l’enfance, la promulgation de la loi sur la prévention et l’élimination de la traite des personnes et du trafic de migrants, l’adoption du Plan d’action national pour les droits de l’homme couvrant la période 2016 à 2020 et l’adoption de la stratégie de développement et de changement en faveur des femmes en 2017.

Pour terminer, ma délégation, tout en souhaitant un fructueux examen à l’Ethiopie, lui adresse les recommandations suivantes :

1. intensifier les actions de sensibilisation en vue de lutter contre les pratiques traditionnelles néfastes telles que les mutilations génitales féminines et les mariages précoces ;
2. poursuivre l’ouverture des centres polyvalents et des centres de réadaptation, et renforcer ceux existants en vue d’éradiquer la violence à l’égard des femmes.

**Je vous remercie.**